



Casier et détention d'arme

Par **vier**, le **25/11/2016** à **20:12**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Condamné en 2008 à 8 mois de prison avec sursis pour consommation et détention en vue de revente de 80 g de résine de cannabis je souhaite m'inscrire dans un club de tir sportif et faire une demande en préfecture d'autorisation de détention d'arme. Je souhaite donc savoir si je peux faire effacer mon casier bulletin 2, et si j'ai une chance d'obtenir ladite autorisation ? Il s'agissait de ma première condamnation et je suis depuis irréprochable. Erreur de jeunesse. Je suis aujourd'hui capitaine dans la marine marchande.

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **25/11/2016** à **23:43**

Bonjour,

Vous pouvez adresser une demande, mais il est impossible de vous dire si elle sera acceptée.

Par **jacques22**, le **28/11/2016** à **14:29**

Bonjour,

Travaillant dans la sécurité, j'ai découvert par une condamnation à de la prison suite à un contrôle routier qu'il était interdit de transporter un couteau pour manger à l'extérieur de sa

salle à manger, d'une cantine professionnelle ou d'un restaurant, même si l'on est handicapé et qu'on ne peut pas manger notamment dans les selfs et uniquement certains plats à la place! Alors l'autorisation de détention d'arme me semble assez compromise.